



LE SAVIEZ-VOUS ?

~ DES GESTES SIMPLES POUR PRÉVENIR LES INCENDIES ~



En février

Le froid continue, la prévention aussi



LE SAVIEZ-VOUS ?

Des cendres mal refroidies sont une cause fréquente d'incendie en hiver.

QUOI FAIRE ?

- Déposer les cendres dans un contenant métallique avec couvercle
- Entreposer le contenant à l'extérieur, loin du bâtiment
- Attendre au moins 7 jours avant de disposer des cendres.
- Ne jamais utiliser de contenants en plastique, en carton ou en bois.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les avertisseurs de monoxyde de carbone sont essentiels en période de grand froid.

QUOI FAIRE ?

- installer un avertisseur de CO près des chambres
- Tester l'appareil chaque mois
- Remplacer les piles au besoin
- Ne jamais le désactiver

Le monoxyde de carbone est invisible, inodore & surtout très mortel : sans avertisseur, il est impossible à détecter.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un mauvais entretien des appareils de chauffage peut entraîner un incendie.

QUOI FAIRE ?

- Faire entretenir les appareils chaque année
- Nettoyer et dégager les appareils de chauffage
- Respecter les distances aux matériaux combustibles
- Faire appel à un professionnel qualifié

CONSEILS ESSENTIELS EN PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENTIEL

- Installez des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone
- Testez-les chaque mois et changez les piles au besoin
- Ne laissez jamais la cuisson sans surveillance
- Gardez les appareils de chauffage dégagés et entretenus
- Entreposez les cendres dans un contenant métallique à l'extérieur
- Ne surchargez pas les prises électriques
- Maintenez les issues et corridors dégagés
- Ayez un plan d'évacuation familial et pratiquez-le



Des questions ?

Besoin d'informations ?

N'hésitez pas à nous contacter au (438) 466-2766 ou par courriel à l'adresse suivante :
prevention@municipalite.saint-armand.qc.ca.